

Le RECRUTEMENT DES ELEVES est organisé en deux phases distinctes :

1^e Une demande d'inscription pour laquelle il sera fourni le présent dossier et ses pièces jointes

2^e Une commission de recrutement interne statuera sur l'admission effective de l'élève. Un dossier d'admission sera alors transmis à la famille.

Les inscriptions se déroulent sur la première quinzaine de juillet.

PIECES A FOURNIR POUR L INSCRIPTION

(à retourner à l'établissement scolaire avant le 15 Juin) :

1^e Le présent dossier d'inscription :

2^e Une photocopie des bulletins trimestriels des deux dernières années (exemple : après une classe de 4^e, fournir les bulletins de la classe de 5^e et des deux premiers trimestres de la classe de 4^e) ;

3^e Deux enveloppes auto collantes portant l'adresse de la famille :

- l'une de format A4 affranchie au tarif en vigueur, pour un envoi dépassant 100 grammes,

- l'autre, de format courant, affranchie au tarif habituel en vigueur.

REMARQUE.

Un certificat médical ne sera demandé que lors de l'admission définitive. L'élève ne pourra être admis que sur présentation de ce document, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse susceptible de nuire à autrui et qu'il est apte à participer aux travaux pratiques agricoles.

PARTIE A REMPLIR PAR L ETABLISSEMENT D ORIGINE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Années scolaires		Classe	Etablissement	Résultats
20	20			
20	20			
Année scolaire en cours				

Avis du Professeur principal :

Avis du Chef d'établissement d'origine sur les aptitudes à suivre un enseignement technique agricole :

Appréciation sur :

-le travail :

-la conduite :

A

Le

Le chef d'établissement